

IMMO ABITA

V/réf. : Demande de documents - Optimisme 93 - IMMO ABITA

N/réf. : ACP 126/ Schroeder

N° d'entreprise de la copropriété : 0832 991 557

Madame, Monsieur

CONCERNE : Vente garage 2G03 (C11416) sis avenue de l'Optimisme 91 à 1140 Bruxelles. ACP Saint Exupéry Bloc I

Compte de la copropriété : BE28 0689 0919 9720

En réponse à votre lettre, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés.

Article 3.94§1

- 1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :
Le fonds de roulement est de 75.000€
Le fonds de roulement est transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)
Le fonds de réserve Pav.I est de 39.702,37€.
Le FDRS général est de 350.520,75€ et le FDRS pignon pav.1 est de 60.329,14€
- 2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :
A ce jour, le cédant a un arriéré de 1.992,95€.
Situation à actualiser suite au prochain décompte annuel.
Nous vous informons que le cédant sera tenu de payer ses charges jusqu'à la passation de l'acte.
Nous vous informons qu'un montant de 80€ sera imputé au vendeur pour réponse à votre courrier.
- 3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :
Voir PV en annexe.
- 4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :
A ce jour, il y a une procédure judiciaire en cours à l'encontre de l'ancien syndic DUHO.
- 5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :
Voir PV en annexe.
- 6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :
Voir bilan en annexe

Les DIU de la copropriété sont consultables en nos bureaux, moyennant un rendez-vous au préalable.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document destiné au syndic (§3) en nous communiquant la date de la passation de l'acte ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur. Ces informations sont nécessaires pour établir une répartition correcte des charges annuelles entre l'ancien et le nouveau propriétaire. Merci pour votre collaboration et le respect des délais.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Gestionnaire

Nicola Cioni